

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/10/15/2020205408/justel>

Dossier numéro : 2020-10-15/13

Titre

15 OCTOBRE 2020. - Arrêté du Gouvernement approuvant le règlement d'ordre intérieur de la commission d'avis sur les recours mentionnée à l'article D.I.6 du Code du Développement territorial

Source : COMMUNAUTE GERMANOPHONE

Publication : Moniteur belge du 22-12-2020 page : 91265

Entrée en vigueur : 15-10-2020

Table des matières

Art. 1-3

[ANNEXE.](#)

Art. N

Texte

Article [1er](#). Le règlement d'ordre intérieur de la commission d'avis sur les recours mentionnée à l'article D.I.6 du Code du Développement territorial, repris en annexe au présent arrêté, est approuvé.

[Art. 2](#). Le présent arrêté entre en vigueur le jour de son adoption.

[Art. 3](#). Le Ministre compétent en matière d'Aménagement du territoire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

[ANNEXE.](#)

[Art. N](#). Règlement d'ordre intérieur de la commission d'avis sur les recours mentionnée à l'article D.I.6 du Code du Développement territorial

(NOTE : pour le règlement, voir 2020-10-15/14)